

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	<b>Date</b> 19.10.2015	<b>Heure</b>	<b>Numéro</b>	<b>Département(s)</b> DJSC
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s)</b> : Commission législative	<b>Lié à</b> : (obligatoire) <b>ad 15.029</b>
<b>Titre</b> : Amendement au projet de loi concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH)	
<b>Contenu</b> : <b>Article 55c, alinéa 1</b> <sup>1</sup> Le service ( <i>suppression de: informatique de l'Entité neuchâteloise</i> ) <u>désigné par le Conseil d'Etat</u> est chargé d'exploiter la base de données	

<b>Auteur ou premier signataire</b> : prénom, nom (obligatoire) : Pierre-André Steiner		
<b>Autres signataires</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :
[ ]	[ ]	[ ]